



OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 9 janvier 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour une "civilisation" paritaire

Prenant acte de la décision rendue par le Conseil constitutionnel le 16 mars 2006 (ayant censuré d'importantes dispositions du projet de loi sur l'égalité salariale concernant le taux de représentation de chacun des deux sexes dans les conseils d'administration) Nicolas Sarkozy s'était déjà engagé, dans un questionnaire envoyé par l'Observatoire de la parité (voir ci-joint), à réformer la constitution afin de pouvoir *"étendre le principe de parité aux élections aux institutions représentatives du personnel dans les entreprises (sous la forme d'une proportionnalité avec le nombre de femmes présentes dans l'entreprise), aux élections prud'homales et dans les jurys de concours de la fonction publique"*.

Huit ans après la révision de notre Constitution ayant permis pour la première fois de favoriser une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans l'accès aux mandats et fonctions électives, le Président de la République, lors de la conférence de presse du mardi 8 janvier 2008, est revenu sur le sens qu'il donne à la « politique de civilisation », souhaitant *"faire de notre démocratie une démocratie irréprochable grâce à la réforme de nos institutions"*.

Mme Simone Veil, chargée de présider la commission qui rédigera un projet de texte de modification de la constitution, saura, sans aucun doute, prendre la mesure des réformes constitutionnelles qui permettront enfin au Parlement de prendre des mesures garantissant une véritable égalité des droits et des devoirs entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des sphères économiques et sociales.

Mme Marie-Jo Zimmermann, Rapporteuse générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, se félicite que les engagements pris par le Président lors de campagne électorale soient ainsi honorés et nous conduisent vers un véritable partage des responsabilités entre les femmes les hommes.